

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2025

Décision du 23 avril 2025

04.2025-23	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE <u>OBJET</u> : Autorisation de déposer une déclaration préalable concernant l'installation de poteaux d'arrêts de bus sur la commune de Clisson
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le projet d'installation de quatre poteaux d'arrêts de bus à Clisson, pour la ligne de bus reliant la gare de Clisson et la commune de Gétigné, au niveau des n°16 et 32 de la rue du docteur Boutin à Clisson d'une part, et dans la Grande rue de la Trinité d'autre part,

Considérant l'obligation de déposer une déclaration préalable pour obtenir l'autorisation d'installer ces quatre poteaux d'arrêts de bus,

Considérant le plan de situation, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de déposer une déclaration préalable concernant le projet d'installation de quatre poteaux d'arrêts de bus à Clisson, pour la ligne de bus reliant la gare de Clisson et la commune de Gétigné, au niveau des n°16 et 32 de la rue du docteur Boutin à Clisson d'une part, et dans la Grande rue de la Trinité d'autre part.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable Public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 24/04/2025
Jean-Guy CORNU
Président

